

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 596

présenté par
Mme Le Dain et M. Le Déaut

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 21, après le mot :

« entreprises »,

insérer les mots :

« , les organisations à but non lucratif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de cohérence de forme.